



---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

Rectorat

# Rapport de gestion 2013

Version 0.6 du 4 avril 2014

## Table des matières

<b>1. Rétrospective .....</b>	<b>3</b>
1.1 L'Université se tourne vers l'avenir .....	3
1.2 Florilège de résultats.....	5
<b>2. Perspective : accréditation et présence.....</b>	<b>11</b>
<b>3. Données chiffrées et factuelles .....</b>	<b>12</b>
3.1. Etudiants et étudiantes .....	12
3.2. Collaborateurs et collaboratrices .....	13
3.3. Finances .....	14
3.4. Organes .....	16
<b>4. Comptes annuels .....</b>	<b>19</b>
4.1. Bilan .....	19
4.2. Compte de résultat.....	20
4.3. Tableau de financement .....	21
4.4. Tableau des fonds propres au 31.12.2013 .....	22
4.5. Annexe.....	23

## 1. Rétrospective

### 1.1 L'Université se tourne vers l'avenir

**Deux des huit nouveaux Pôles de recherche nationaux ont été attribués à l'Université de Berne, la Stratégie 2021 a été adoptée et le complexe des hautes écoles von Roll est entré en service. Tels ont été les événements marquants de l'année 2013.**

*Prof. Dr. Martin Täuber, recteur*

Au cours de sa 179<sup>e</sup> année d'existence, l'Université de Berne s'est de nouveau investie pleinement dans la formation des étudiants et étudiantes et de la relève universitaire, dans la recherche, dans la formation continue du personnel académique et dans la fourniture de services. Ces réalisations ont été possibles uniquement grâce à l'important investissement dont ont fait preuve les collaborateurs et collaboratrices. Je souhaite ici les remercier vivement au nom de la direction de l'Université.

L'une des étapes importantes de l'année passée a été la révision de la stratégie de l'Université, qui doit lui permettre de se positionner de manière efficace dans l'environnement national et international. La Stratégie 2021 ne s'oppose pas à la stratégie précédente (Stratégie 2012) mais s'inscrit dans le prolongement de cette dernière. L'objectif principal de l'ancienne stratégie, soit effectuer une recherche d'excellence dans certains domaines et créer ainsi des « phares » visibles de l'extérieur, reste en effet un élément central de la nouvelle.

La concrétisation de cet objectif se retrouve, par exemple, dans l'importance que l'Université de Berne accorde à l'obtention de Pôles de recherche nationaux prestigieux.

#### **Une forte impulsion grâce à de nouveaux grands projets**

L'année dernière, les deux premiers Pôles de recherche nationaux attribués à l'Université de Berne il y a douze ans ont été fermés. Tous deux ont joui d'un franc succès. Dans le domaine du climat, un grand nombre de découvertes fondamentales sur le changement climatique planétaire ont été réalisées et ont suscité un intérêt bien au-delà des frontières suisses. Le pôle « Nord-Sud » s'est, quant à lui, penché sur les conséquences de la mondialisation sur les pays et les populations de l'hémisphère sud. Les chercheurs et chercheuses ont ainsi pu mettre en évidence des mesures adaptées aux conditions locales donc durables visant à combattre les effets négatifs que la mondialisation a sur l'écologie, les ressources naturelles, la qualité des soins et les principes de gouvernance.

Le quatrième appel à propositions de thèmes pour de nouveaux Pôles de recherche nationaux s'est terminé en 2013 et a été très favorable à l'Université de Berne. Deux pôles sur huit proposés lui ont en effet été attribués (« PlanetS » et « RNA & Disease »), et ce en qualité de « Main Leading House ». Les « Leading House » associées sont respectivement l'Université de Genève et l'EPF Zurich. Ces deux grands projets permettront de donner une forte impulsion à la mise en œuvre de la stratégie de l'Université. Précisons enfin que le troisième finaliste bernois, actif dans le

domaine de la psychologie, ne s'est malheureusement pas vu attribuer de pôle, malgré une excellente évaluation.

### **Des règles claires en matière de coopération**

Outre les Pôles de recherche nationaux, l'Université a également connu de très bons résultats s'agissant de l'obtention de fonds destinés à la recherche. Elle a ainsi reçu 74 millions de francs du Fonds national suisse et 18 millions de francs de programmes de recherche internationaux. Les fonds de tiers qui lui ont été versés s'élèvent au total à 240 millions de francs.

En matière d'acquisition de fonds de tiers, l'Université s'efforce de conclure des partenariats avec des organisations du secteur privé, comme le font d'ailleurs toutes les autres universités. De telles collaborations profitent aux deux parties, mais peuvent également entraîner des conflits d'intérêt. Depuis de nombreuses années, l'Université de Berne dispose de directives claires qui doivent être définies contractuellement et appliquées lors de toute collaboration dans le cadre de projets de recherche ou lors de la création d'une chaire.

La Stratégie 2021 définit cinq priorités thématiques pour l'Université de Berne, soit la durabilité, la santé et la médecine, la matière et l'univers, la connaissance interculturelle ainsi que la politique et l'administration. Ces priorités doivent permettre à l'Université de se doter d'un profil concret vis-à-vis de ses collaborateurs et collaboratrices mais aussi du public, de même que d'affirmer ses points forts et ainsi les domaines scientifiques qui lui tiennent particulièrement à cœur. Pour les chercheurs et chercheuses, elles représentent une invitation à dépasser les frontières de leur discipline afin de trouver des solutions aux problèmes principaux de notre époque.

A cet égard, il ne suffit pas de poursuivre des recherches pointues, mais il faut également dispenser un enseignement de qualité. Ce dernier point occupe donc une place importante dans la Stratégie 2021, tout comme la promotion de la relève scientifique. Enfin, la nouvelle stratégie définit également des objectifs et des instruments pour la réalisation de missions transversales importantes que sont l'assurance qualité, le développement durable en tant qu'entreprise, l'internationalisation, l'égalité de traitement et la communication.

### **Le nouveau complexe des hautes écoles von Roll fait ses preuves**

Cette brève rétrospective ne serait pas complète si elle ne mentionnait pas le soutien constant et inestimable apporté par le canton à la planification et à la construction de l'infrastructure immobilière nécessaire à l'Université. Le projet le plus marquant en la matière est la participation à la création du complexe des hautes écoles von Roll, utilisé depuis le semestre d'automne 2013 par l'Université et la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et considéré de toutes parts comme étant très fonctionnel et attrayant.

Je suis convaincu que l'Université de Berne continuera d'obtenir de bons résultats à l'avenir et de faire preuve de dynamisme et d'innovation. Les collaborateurs et collaboratrices qui s'engagent en sa faveur avec beaucoup de motivation et d'enthousiasme ainsi que toutes les personnes qui lui apportent leur soutien en sont les garants. Pour finir, la direction de l'Université souhaite remercier particulièrement le

Directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver, de même que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil du canton et exprime également sa gratitude aux étudiants et étudiantes, aux donateurs et donatrices, aux sponsors et aux amis et amies de l'institution.

## **1.2 Florilège de résultats**

### **1.2.1. Enseignement : la forte croissance perdue**

**L'Université de Berne a de nouveau connu une forte croissance et compte désormais près de 17 000 étudiants et étudiantes. Les filières de master attirent de nombreuses personnes diplômées d'autres universités.**

*Bruno Moretti, vice-recteur de l'enseignement*

Au semestre d'automne 2012, l'Université de Berne accueillait 15 976 étudiants et étudiantes. Dès l'année suivante, ce nombre s'élevait à 16 989. Cette forte hausse de plus d'un millier de personnes correspond à une augmentation de 6,3 pour cent, à laquelle la formation continue a également contribué.

Près de 40 pour cent des 1327 nouveaux étudiants et étudiantes de master sont des « externes » (508 personnes), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas effectué leurs études de bachelor à Berne. Ce résultat atteste donc de l'attrait des filières proposées par l'Université.

### **De nouveaux instruments pour un enseignement de qualité**

La nouvelle stratégie de l'Université de Berne établit la qualité de l'enseignement comme une priorité. La section de didactique universitaire et certaines sections du vice-rectorat de l'enseignement ont ainsi collaboré activement afin d'élaborer des instruments en la matière, comme la boîte à outils d'apprentissage en ligne *iTools* conçue par la « Supportstelle für ICT-gestützte, innovative Lehre » (iLUB) de l'Université de Berne et l'EPF Zurich. D'autres instruments permettent aux étudiants et étudiantes d'obtenir des informations sur les différentes formes d'examens et leurs avantages et désavantages ou d'effectuer une auto-évaluation.

La section de didactique universitaire et l'iLUB conseillent également les enseignants et enseignantes et les aident à créer des podcasts. Un dernier exemple d'instruments est le site Internet « [didaktipps.ch](http://didaktipps.ch) », que la section de didactique universitaire a optimisé afin d'en faciliter la consultation depuis les smartphones et qui donne des conseils et des astuces visant à améliorer l'enseignement.

### **Introduction du programme « Kernsystem Lehre »**

La section de didactique universitaire et la section « Développement des programmes d'études » apportent leur soutien aux instituts dans l'élaboration et l'adaptation des plans d'études. Par ailleurs, la qualité de l'enseignement fait également l'objet de discussions lors de l'annuel « Tag der Lehre ». Organisée chaque année le vendredi précédant le début du semestre de printemps, cette manifestation a, en 2013, été consacrée au lien existant entre enseignement et recherche. En 2014, elle sera axée sur les formes d'examens.

Au cours de l'année écoulée, le dernier module du programme « Kernsystem Lehre » (KSL), qui recense les prestations des étudiants et étudiantes, a été introduit. Compte tenu de la complexité des données, la mise en place du nouveau système a nécessité des moyens importants et posé quelques problèmes. En comparaison à son prédécesseur, KSL comporte toutefois des avantages manifestes, avant tout en matière de flexibilité et de clarté.

### **1.2.2. Recherche : de bonnes idées entraînent de bons résultats**

**Deux Pôles de recherche nationaux, quatre postes de professeurs boursiers, deux bourses européennes : les chercheurs et chercheuses du canton ont de nouveau réussi à récolter d'importants fonds publics en faveur de la recherche, grâce à leurs projets remarquables. En outre, l'acquisition de fonds de tiers supplémentaires a permis de créer trois nouvelles chaires.**

*Prof. Dr. Christian Leumann, vice-recteur de la recherche*

L'Université de Berne a une fois de plus connu une année fructueuse s'agissant de l'acquisition de fonds de tiers. Elle s'est ainsi vu attribuer, en qualité de « Main Leading House », deux Pôles de recherche nationaux, qui font l'objet d'un soutien du Fonds national suisse (FNS) pendant la première phase de leur existence (2014-2017), à hauteur d'environ 17 millions de francs chacun. Elle a également obtenu quatre nouveaux postes de professeurs au bénéfice d'une bourse du FNS (dans les domaines de la psychologie, de l'histoire et de la géochimie). Grâce à une somme d'en moyenne 1,4 million de francs, répartie sur quatre ans, les chercheurs et les chercheuses pourront constituer leur propre équipe afin de mener à bien leur projet.

En outre, les chercheurs et les chercheuses bernois ont obtenu, en 2013, des fonds européens destinés à la recherche à hauteur de 9,1 millions de francs. Deux d'entre eux ont par ailleurs reçu une bourse prestigieuse du Conseil européen de la recherche, d'un montant total de 4,8 millions de francs.

Outre cinq réseaux doctoraux européens, douze nouveaux projets collaboratifs ont été accordés à l'Université de Berne. Cette dernière participe ainsi au projet européen phare « The Human Brain Project » et coordonne une coopération scientifique dans le domaine des entraves au commerce.

En 2013, trois nouvelles chaires financées par des fonds de tiers ont été créées. Subventionnée par la Fondation Vinetum, la première chaire est consacrée à la santé des abeilles et dépend de la Faculté de médecine vétérinaire. Elle peut compter sur une collaboration interdisciplinaire avec la Faculté des sciences et le Centre fédéral de recherches apicoles d'Agroscope. La chaire « Etat et marché » relève, quant à elle, du Centre de compétences en gestion publique et bénéficie du soutien de quatre partenaires stratégiques : le groupe BKW, l'Assurance immobilière Berne (AIB), les CFF et Securitas. En tant que ville fédérale, Berne se situe au carrefour entre politique, administration, économie et société. Il est donc naturel que l'interaction entre Etat et marché y soit étudiée. Enfin, grâce au soutien de la Fondation Mercator Suisse, un nouveau poste de professeur assistant dans le domaine de l'économie du climat et de l'environnement pourra être créé en 2014, permettant à l'Université de Berne d'étendre ses compétences en matière de sciences du climat.

La nouvelle stratégie de l'Université attache une grande importance au soutien apporté aux jeunes chercheurs et chercheuses. C'est pourquoi le vice-rectorat de la recherche a créé un poste de coordination dédié à l'encouragement de la relève scientifique.

Par ailleurs, l'Université est favorable au principe du libre accès et exhorte ses chercheurs et chercheuses à publier leurs articles dans des ouvrages et des revues qui soient immédiatement accessibles au public sur Internet. A cet égard, la plateforme d'accès libre BORIS (Bern Open Repository and Information System) a été lancée en automne 2013 afin que les indications bibliographiques des publications universitaires soient consultables par tous et, si la loi l'autorise, que ces travaux puissent être lus gratuitement dans leur intégralité aux quatre coins du globe.

### **1.2.3. Les conventions de prestations au service de la qualité**

**Pour pouvoir s'améliorer, il faut avant tout connaître ses forces et ses faiblesses. C'est pourquoi la direction de l'Université fait régulièrement contrôler la qualité de ses offres de formation et prestations de recherches, suite à quoi elle adapte ses conventions de prestations.**

*Prof. Dr. Doris Wastl-Walter, vice-rectrice de la qualité*

L'année 2013 fut intensive mais réjouissante pour l'équipe du vice-rectorat de la qualité. Dans le domaine de l'assurance et du développement de la qualité, huit centres ont été évalués en interne sur mandat de la direction de l'Université, dont l'Oeschger-Zentrum, dédié à la recherche sur le climat, et le World Trade Institute. C'est sur la base des résultats de ces évaluations que la direction élabore de nouveaux contrats de prestations. Les écoles doctorales (notamment la Graduate School of the Arts) et certains programmes d'études (par exemple dans le domaine de la géographie) ont également été évalués. En outre, cette année a été fortement marquée par la préparation à l'audit qualité auquel se soumettent actuellement toutes les universités sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La commission universitaire chargée de l'assurance et du développement de la qualité s'est fondée sur les informations des différentes facultés et de l'administration centrale pour rédiger un rapport d'autoévaluation. Outre la visite du site réalisée par un groupe d'experts externes début 2014, celui-ci sert de base pour évaluer le programme d'assurance-qualité de l'Université de Berne. Le soutien financier de la Confédération dépend du résultat de l'audit qualité.

### **Egalité de traitement lors du recrutement**

Une des principales préoccupations de 2013 a été la mise en place des premières mesures du plan d'action visant à établir l'égalité entre femmes et hommes pour les années 2013 à 2016 (« Aktionsplan Gleichstellung 2013-16 »). Les objectifs en la matière sont désormais inscrits dans la Stratégie 2021 et dans la charte de l'Université. Afin de renforcer l'égalité des chances entre les sexes dans la procédure de nomination, le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes participera à l'avenir à toutes les procédures d'engagement de professeurs et professeuses ordinaires et extraordinaires. Le nouveau règlement relatif à l'engagement stipule en outre que les questions d'égalité entre femmes et hommes feront désormais l'objet, dans chaque faculté, d'une représentation spécialisée. De plus, dans le cadre de la stratégie consistant à mettre l'accent sur les études postdoctorales, le programme de cours du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes a

été entièrement retravaillé en ce qui concerne la promotion de la relève féminine. Des mesures ont également été prises en matière d'infrastructure afin de permettre aux parents de mieux concilier le travail, les études et la famille : ainsi le centre universitaire von Roll dispose-t-il désormais d'un local destiné aux enfants et aux parents.

Dans le domaine du développement durable, une nouvelle filière de bachelor a été introduite : « Minor in nachhaltiger Entwicklung » (mineure en développement durable). Elle est déjà suivie par 139 étudiants et étudiantes depuis le semestre d'automne. Deux chaires ont en outre été créées et pourvues dans les domaines « nachhaltige Gesellschaftsentwicklung » (développement durable de la société) et « Biodiversität, Ökosystemleistungen und nachhaltige Entwicklung » (biodiversité, services écosystémiques et développement durable).

Dans le cadre du programme de la Conférence universitaire suisse « Sustainable Development at Universities Programme 2013–16 », les projets de l'Université de Berne ayant trait à l'enseignement novateur en matière de développement durable ont été lancés, de même qu'une initiative d'étudiants et d'étudiantes et une plateforme d'échanges dans le domaine du développement durable.

Par ailleurs, l'Université de Berne participe à une initiative internationale en faveur de l'eau en tant que droit humain et bien public, qui lui a valu l'obtention du label « Blue University ».

#### **1.2.4. La formation continue bénéficie d'un nouveau positionnement**

**L'Université de Berne sollicite ses alumni d'une nouvelle manière et peaufine ses offres très appréciées à l'intention des enfants et des seniors.**

*Prof. Dr. Walter Perrig, vice-recteur du développement*

Grâce à sa soixantaine de filières de formation continue, l'Université de Berne reste l'un des principaux prestataires de formation continue scientifique, et ce malgré la concurrence qui fait rage dans ce domaine. Il s'agit en effet de l'université suisse qui propose le plus de masters de formation continue (MAS). En 2013, la Commission de la formation continue (CFC) de l'Université a repositionné la formation continue en se basant sur les réussites de ces dernières années.

Ainsi, les offres en la matière sont davantage axées sur les cinq priorités thématiques de l'Université (la durabilité, la santé et la médecine, la matière et l'univers, la connaissance interculturelle ainsi que la politique et l'administration) et ont été développées pour la région de la capitale. De plus en plus de filières de bachelor et de master seront en outre complétées par une offre de formation continue, ce afin de créer une chaîne de formation. Par ailleurs, des overheads à hauteur de cinq pour cent des recettes liés aux taxes d'études seront désormais prélevés dans le but de couvrir les frais de formation continue supportés par l'Université. Cet argent servira également au financement d'un fonds dédié à la formation continue, qui permettra de soutenir le développement de nouveaux programmes. Le dernier changement est d'ordre administratif et concerne le Centre de formation continue universitaire (CFCU), qui est, depuis 2014, rattaché au vice-rectorat du développement.

Les écoles doctorales ont également connu un développement de leur offre. Leur nombre s'élève maintenant à dix grâce à la création de deux nouvelles écoles, l'une consacrée à l'apprentissage et à la mémoire et l'autre à la mondialisation et à l'intégration. Dès 2015,

un nouveau modèle de financement s'appliquera à ces écoles, lequel prendra en compte le nombre de doctorants et doctorantes par programme.

En juillet 2013, la Suisse a été pour la première fois l'hôte d'Olympiades scientifiques internationales. En effet, la 24<sup>e</sup> édition des Olympiades internationales de biologie (IBO) a été organisée conjointement par l'Association des Olympiades Scientifiques Suisses et l'Université. A cette occasion, 241 jeunes biologistes parmi les meilleurs de leur pays et répartis en 62 équipes nationales ont mis en compétition leur savoir et leur savoir-faire. L'édition 2013 des IBO a connu un franc succès et a permis à l'Université de Berne de montrer qu'elle était une institution de formation et de recherche attrayante et qu'elle s'investissait en faveur de la relève académique.

L'Université accorde également beaucoup d'importance à ses anciens étudiants et étudiantes. Grâce au secrétariat de l'organisation faïtière des alumni UniBE et au soutien du réseau des anciens étudiants et étudiantes, elle fait davantage participer ses alumni, qui agissent en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices. De plus, les associations d'alumni des facultés, des filières d'études et des instituts favorisent l'établissement d'un échange dynamique entre les anciens étudiants et étudiantes. Précisons enfin que la journée des alumni a représenté l'un des événements marquants de l'année 2013. Lors de cette manifestation, Martin Täuber, recteur de l'Université, Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique, Benedikt Weibel, ancien chef des CFF et actuellement chargé de cours à l'Université, Jobst Wagner, entrepreneur, et Norbert Thom, professeur émérite, ont participé à un débat public consacré à l'importance des alumni pour la politique de l'Université de Berne en matière de formation et d'économie.

### **1.2.5. Premier exercice soumis au système de subventionnement**

**Malgré la nécessité de réaliser des économies et les incertitudes qui ont marqué l'année 2013, l'Université a réalisé un excédent de fonds principaux de 3,7 millions de francs, qui sera consacré à l'amélioration des conditions d'encadrement.**

*Dr. Daniel Odermatt, directeur administratif*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Université est passée au système de subventionnement prévu par la loi révisée sur l'Université. Ayant pour but d'accorder une plus grande autonomie financière à l'institution, ce système se distingue par trois composants essentiels. Premièrement, le canton de Berne ne couvre plus le solde entre charges et produits, mais alloue chaque année une contribution fixe pour les dépenses de l'Université. Le montant de cette contribution est principalement calculé sur la base du coût moyen par étudiant, déterminé par l'Office fédéral de la statistique, et du nombre d'étudiants et étudiantes bernois. Il est fixé par avance dans le mandat de prestations que le gouvernement attribue à l'Université pour une durée de quatre ans. Il n'existe cependant aucune sécurité complète en termes de planification car le Conseil-exécutif doit approuver tous les ans la contribution annuelle prévue. Deuxièmement, les comptes de l'Université ne sont plus inclus dans les comptes du canton. L'Université doit donc établir ses propres comptes annuels, dont la transparence et la régularité comptable sont assurées par l'utilisation des normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, qui sont largement reconnues, et par la révision du Contrôle cantonal des finances. Troisièmement, l'Université n'est plus soumise à la loi cantonale sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). Ainsi, la gestion financière ressortit

désormais à la direction de l'Université, qui édicte les prescriptions correspondantes conformément à un règlement sur les finances élaboré par le sénat.

Le passage au système de subventionnement a entraîné une modification radicale de la façon de présenter les comptes. Le présent rapport lié à l'exercice 2013 n'est plus comparable à ceux des années précédentes. En raison des directives de Swiss GAAP RPC, tous les postes du bilan ont, en effet, dû être contrôlés et réévalués. Ce retraitement du bilan a été examiné par le Contrôle des finances et approuvé par le Conseil-exécutif. Le compte de résultat a également dû être entièrement remanié. Il contient désormais des données relatives aux fonds de tiers et aux différents fonds publics et n'est donc plus comparable aux comptes précédents.

### **Une année d'incertitude financière**

L'année 2013 a été marquée par les incertitudes financières. A cause des programmes linéaires d'économie appliqués les années précédentes, l'Université, qui est en croissance constante, a connu des problèmes de sous-financement. Pendant longtemps, il n'était pas sûr que le Conseil-exécutif puisse faire accepter au Grand Conseil son intention d'investir dans l'Université au lieu de réaliser des économies dans ce domaine. C'est pourquoi l'Université a gelé, dans sa planification pluriannuelle, les moyens supplémentaires qu'elle avait acquis et reportés à l'année 2014-2015 l'amélioration des conditions d'encadrement ainsi que les initiatives de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie 2021. Ces mesures, couplées à une hausse des recettes, lui ont permis de réaliser un excédent de fonds principaux de 3,7 millions de francs. Grâce aux 6,2 millions de francs de bénéfices supplémentaires provenant des fonds de tiers et des différents fonds publics, elle a pu reporter 10 millions de francs sur ses fonds propres. Dès 2014, cette somme sera utilisée principalement pour améliorer les conditions d'encadrement et financer les Pôles de recherche nationaux qui lui ont été nouvellement attribués.

## 2. Perspective : accréditation et présence

**En 2014, l'Université s'emploiera notamment à mettre en œuvre de nouveaux instruments d'assurance qualité et à remanier sa stratégie de communication et de marketing.**

*Prof. Dr. Martin Täuber, recteur*

A court et à moyen termes, la tâche principale de l'Université de Berne consistera à examiner, adapter et développer ses activités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et des prestations afin que celles-ci répondent aux directives de la Stratégie 2021 et du nouveau mandat de prestations attribué par le gouvernement. Les nouvelles conventions de prestations que la direction de l'Université conclura avec les facultés et les centres de compétences représentent des instruments essentiels en la matière. L'Université s'attachera en particulier à examiner et définir comment les facultés et les centres comptent contribuer aux stratégies partielles (vocation généraliste, priorités thématiques, université d'enseignement et promotion de la relève scientifique) définies dans la Stratégie 2021. Ce processus comporte également une évaluation périodique de l'enseignement et de la recherche au sein des facultés et des centres.

L'année 2014 sera également marquée par l'audit que doit effectuer l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Cet audit représente pour ainsi dire la répétition générale en vue de l'accréditation de l'Université, qui aura lieu après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Son importance ne doit donc pas être sous-estimée.

La grande importance que l'Université accorde à son infrastructure, en particulier aux bâtiments, a déjà été évoquée dans la rétrospective. Malgré des moyens limités, l'Office des immeubles et des constructions (OIC), rattaché à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), et l'Université tenteront de poursuivre les divers projets entrepris dans ce domaine, en fonction des priorités et des possibilités.

En 2014, l'Université s'emploiera également à remanier sa stratégie de communication et de marketing, son site Internet ainsi que d'autres aspects de son image en interne et à l'externe. La relation entre l'Université et la population sera, par ailleurs, mise à l'honneur lors de la deuxième édition de la « Nuit de la recherche », qui se tiendra le 6 septembre 2014. Cette manifestation sera l'occasion pour l'Université d'entretenir un contact étroit et un échange avec les habitants et habitantes du canton et de les remercier de leur soutien.

### 3. Données chiffrées et factuelles

#### 3.1. Etudiants et étudiantes

Etudiants et étudiantes par cycle d'études  
(semestre d'automne 2013)

Totalité des étudiants et étudiantes	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.
<b>Total</b>	<b>16 989</b>	<b>55 %</b>	<b>14 %</b>	<b>40 %</b>	<b>8 012</b>	<b>53 %</b>	<b>4 %</b>	<b>52 %</b>	<b>4 219</b>	<b>57 %</b>	<b>13 %</b>	<b>39 %</b>	<b>2 477</b>	<b>52 %</b>	<b>38 %</b>	<b>27 %</b>	<b>2 281</b>	<b>63 %</b>	<b>26 %</b>
Faculté de Théologie	345	54 %	9 %	36 %	59	71 %	7 %	68 %	47	49 %	15 %	55 %	47	51 %	43 %	30 %	192	50 %	1 %
Faculté de Droit	2 352	55 %	7 %	50 %	1 130	56 %	5 %	63 %	574	60 %	7 %	49 %	194	43 %	27 %	31 %	454	51 %	3 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	2 755	39 %	9 %	45 %	1 702	40 %	5 %	55 %	678	42 %	18 %	37 %	136	43 %	30 %	35 %	239	22 %	1 %
Faculté de Médecine	2 531	55 %	15 %	38 %	694	53 %	3 %	47 %	835	54 %	6 %	43 %	857	55 %	33 %	30 %	145	66 %	8 %
Faculté Vetsuisse	510	80 %	13 %	29 %	244	80 %	2 %	36 %	124	81 %	8 %	25 %	141	81 %	35 %	21 %	1	100 %	100 %
Faculté des Lettres	2 792	61 %	13 %	42 %	1 669	60 %	5 %	49 %	670	65 %	18 %	35 %	392	58 %	38 %	23 %	61	64 %	11 %
Faculté des Sciences humaines	3 284	72 %	21 %	28 %	1 311	64 %	3 %	43 %	706	75 %	10 %	33 %	169	63 %	25 %	26 %	1 098	80 %	50 %
Faculté des Sciences naturelles	2 366	41 %	21 %	43 %	1 203	43 %	4 %	55 %	585	43 %	20 %	40 %	541	36 %	58 %	21 %	37	32 %	30 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	54	54 %	2 %	9 %													54	54 %	2 %

Evolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes par cycle d'études et par genre

		Nombre d'étudiants et d'étudiantes							Différence	
		2010	2011	2012	2013	2010 à 2013				
<b>Total</b>	<b>Tous</b>	<b>14 926</b>	<b>15 412</b>	<b>+3 %</b>	<b>15 976</b>	<b>+4 %</b>	<b>16 989</b>	<b>+6 %</b>	<b>2 063</b>	<b>+14 %</b>
	Hommes	47 %	46 %		46 %		45 %			
	Femmes	53 %	54 %		54 %		55 %			
Bachelor	<b>Tous</b>	<b>7 878</b>	<b>8 037</b>	<b>+2 %</b>	<b>8 029</b>	<b>-0 %</b>	<b>8 012</b>	<b>-0 %</b>	<b>+134</b>	<b>+2 %</b>
	Hommes	47 %	47 %		47 %		47 %			
	Femmes	53 %	53 %		53 %		53 %			
Master	<b>Tous</b>	<b>2 840</b>	<b>3 550</b>	<b>+25 %</b>	<b>3 955</b>	<b>+11 %</b>	<b>4 219</b>	<b>+7 %</b>	<b>1 379</b>	<b>+49 %</b>
	Hommes	43 %	43 %		43 %		43 %			
	Femmes	57 %	57 %		57 %		57 %			
Licence, diplôme	<b>Tous</b>	<b>803</b>	<b>201</b>	<b>-75 %</b>	<b>15</b>	<b>-93 %</b>	<b>2</b>	<b>-87 %</b>	<b>-801</b>	<b>-100 %</b>
	Hommes	47 %	50 %		47 %		50 %			
	Femmes	53 %	50 %		53 %		50 %			
Doctorat	<b>Tous</b>	<b>2 140</b>	<b>2 347</b>	<b>+10 %</b>	<b>2 416</b>	<b>+3 %</b>	<b>2 477</b>	<b>+3 %</b>	<b>+337</b>	<b>+16 %</b>
	Hommes	49 %	47 %		48 %		48 %			
	Femmes	51 %	53 %		52 %		52 %			
Formation continue	<b>Tous</b>	<b>1 265</b>	<b>1 277</b>	<b>+1 %</b>	<b>1 561</b>	<b>+22 %</b>	<b>2 281</b>	<b>+46 %</b>	<b>1 016</b>	<b>+80 %</b>
	Hommes	46 %	46 %		42 %		37 %			
	Femmes	54 %	54 %		58 %		63 %			

Evolution du nombre de nouveaux étudiants et étudiantes par cycle d'études et par genre

Nombre de nouveaux étudiants et étudiantes								Différence		
		2010	2011		2012		2013		2010 à 2013	
Total	Tous	4 348	4 373	+1 %	4 530	+4 %	4 799	+6 %	+451	+10 %
	Hommes	45 %	43 %		44 %		45 %			
	Femmes	55 %	57 %		56 %		55 %			
Bachelor	Tous	2 390	2 394	+0 %	2 334	-3 %	2 407	+3 %	+17	+1 %
	Hommes	43 %	43 %		44 %		45 %			
	Femmes	57 %	57 %		56 %		55 %			
Master	Tous	1 189	1 185	-0 %	1 168	-1 %	1 327	+14 %	+138	+12 %
	Hommes	46 %	42 %		45 %		42 %			
	Femmes	54 %	58 %		55 %		58 %			
Doctorat	Tous	438	487	+11 %	470	-3 %	536	+14 %	+98	+22 %
	Hommes	50 %	41 %		47 %		48 %			
	Femmes	50 %	59 %		53 %		52 %			
Formation continue	Tous	331	307	-7 %	558	+82 %	529	-5 %		+60 %
	Hommes	51 %	46 %		36 %		47 %			
	Femmes	49 %	54 %		64 %		53 %			

### 3.2. Collaborateurs et collaboratrices

Postes à temps plein au sein de l'Université en 2013

(en moyenne annuelle, y compris personnes rémunérées par des fonds de tiers)

	Total			Corps professoral			Corps enseignant			Assistants et assistantes			Personnel admin. et tech.		
	Total	Femmes	Etrang.	Total	Femmes	Etrang.	Total	Femmes	Etrang.	Total	Femmes	Etrang.	Total	Femmes	Etrang.
<b>Total</b>	<b>3 954</b>	<b>50 %</b>	<b>34 %</b>	<b>387</b>	<b>21 %</b>	<b>49 %</b>	<b>289</b>	<b>28 %</b>	<b>37 %</b>	<b>1 688</b>	<b>48 %</b>	<b>46 %</b>	<b>1 590</b>	<b>63 %</b>	<b>16 %</b>
Faculté de Théologie	50	43 %	38 %	12	32 %	61 %	10	25 %	36 %	23	52 %	34 %	5	61 %	9 %
Faculté de Droit	165	51 %	21 %	31	23 %	14 %	13	18 %	23 %	93	56 %	28 %	29	82 %	9 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	184	44 %	39 %	37	16 %	74 %	8	17 %	50 %	111	47 %	35 %	28	77 %	9 %
Faculté de Médecine	1 211	55 %	32 %	94	10 %	31 %	110	32 %	39 %	430	46 %	52 %	577	73 %	17 %
Faculté Vetsuisse	350	66 %	29 %	21	24 %	47 %	21	35 %	31 %	140	70 %	52 %	167	73 %	8 %
Faculté des Lettres	334	55 %	46 %	72	40 %	75 %	26	42 %	37 %	195	60 %	41 %	40	64 %	21 %
Faculté des Sciences humaines	198	57 %	28 %	26	41 %	58 %	29	27 %	26 %	117	66 %	27 %	26	69 %	7 %
Faculté des Sciences naturelles	905	30 %	44 %	91	10 %	48 %	54	10 %	48 %	497	32 %	57 %	262	38 %	18 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	15	66 %	19 %	0	0 %	0 %	3	50 %	33 %	8	69 %	20 %	3	74 %	0 %
Administration centrale	542	56 %	17 %	3	0 %	0 %	15	40 %	20 %	72	62 %	17 %	452	56 %	18 %

		Nombre de postes à plein temps								Différence	
		2010	2011	2012	2013	2010 à 2013					
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>3 679</b>	<b>3 752</b>	<b>2 %</b>	<b>3 873</b>	<b>3 %</b>	<b>3 954</b>	<b>2 %</b>	<b>+275</b>	<b>7 %</b>	
	Hommes	51 %	50 %		49 %		50 %				
	Femmes	49 %	50 %		51 %		50 %				
Corps professoral	<b>Total</b>	<b>356</b>	<b>371</b>	<b>4 %</b>	<b>378</b>	<b>2 %</b>	<b>387</b>	<b>2 %</b>	<b>+31</b>	<b>9 %</b>	
	Hommes	81 %	80 %		80 %		79 %				
	Femmes	19 %	20 %		20 %		21 %				
Corps enseignant	<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>272</b>	<b>0 %</b>	<b>287</b>	<b>5 %</b>	<b>289</b>	<b>1 %</b>	<b>+18</b>	<b>7 %</b>	
	Hommes	72 %	71 %		71 %		72 %				
	Femmes	28 %	29 %		29 %		28 %				
Assistants et assistantes	<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>1 569</b>	<b>3 %</b>	<b>1 633</b>	<b>4 %</b>	<b>1 688</b>	<b>3 %</b>	<b>+159</b>	<b>10 %</b>	
	Hommes	54 %	52 %		51 %		52 %				
	Femmes	46 %	48 %		49 %		48 %				
Personnel admin. et tech.	<b>Total</b>	<b>1 523</b>	<b>1 540</b>	<b>1 %</b>	<b>1 575</b>	<b>2 %</b>	<b>1 590</b>	<b>1 %</b>	<b>+66</b>	<b>4 %</b>	
	Hommes	38 %	37 %		37 %		37 %				
	Femmes	62 %	63 %		63 %		63 %				

### 3.3. Finances

#### Financement de l'Université en 2013 en KCHF

	<b>2013</b>	<b>Part</b>
<b>Fonds principaux <sup>1)</sup></b>	<b>530,251</b>	<b>68,8 %</b>
Subvention du canton de Berne	278,869	36,2 %
Accord intercantonal universitaire (AIU) <sup>2)</sup>	90,556	11,7 %
Subvention fédérale	85,787	11,1 %
Fonds propres à l'Université	75,039	9,7 %
- Taxes d'études	17,955	2,3 %
- Fourniture de services <sup>3)</sup>	50,938	6,6 %
- Autres produits <sup>4)</sup>	6,147	0,8 %
<i>(-) dotation aux fonds principaux/(+) prélèvement sur les fonds principaux</i>	-3,742	
<b>Charges financées par les fonds principaux</b>	<b>526,509</b>	
<b>Fonds de tiers <sup>5)</sup></b>	<b>240,445</b>	<b>31,2 %</b>
Promotion de la recherche	97,275	12,6 %
- Fonds national suisse (FNS)	74,104	9,6 %
- Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	5,192	0,7 %
- Programmes de recherche européens	9,191	1,2 %

- Autres subventions de recherche	8,787	1,1 %
Recherches mandatées par les pouvoirs publics	56,852	7,4 %
Fonds provenant du secteur privé	22,589	2,9 %
Produits de prestations fournies	57,490	7,5 %
- Formation continue	8,959	1,2 %
- Autres produits de prestations fournies <sup>6)</sup>	48,532	6,3 %
Fonds de tiers non utilisés	6,239	0,8 %
(-) dotations aux fonds de tiers/(+) prélèvement sur les fonds de tiers	-6,239	
<b>Charges financées par les fonds de tiers</b>	<b>234,206</b>	
<b>Total des charges</b> <sup>7)</sup>	<b>760,715</b>	
<b>Total des produits</b> <sup>7)</sup>	<b>770,696</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Résultat annuel (+) bénéfique/(-) perte</b>	<b>9,981</b>	

<sup>1)</sup> **Fonds principaux** : les fonds principaux sont les recettes perçues par l'Université servant à financer les structures de cette dernière. Il s'agit, par exemple, de la subvention du canton de Berne, des taxes d'études et des contributions d'autres cantons (AIU) ou de la Confédération (LAU).

<sup>2)</sup> **Accord intercantonal universitaire (AIU)** : l'accord intercantonal universitaire (AIU) de 1997 règle la participation des cantons au financement des universités. Il définit ainsi la contribution du canton de domicile d'un étudiant ou d'une étudiante à la prise en charge des frais liés à l'enseignement.

<sup>3)</sup> **Fourniture de services** : plusieurs instituts de l'Université effectuent des services pour le compte de la population, tels que les cliniques médico-dentaires ou l'hôpital vétérinaire. Les prestations fournies sont facturées aux mandants.

<sup>4)</sup> **Autres produits** : il s'agit de tous les produits qui ne proviennent pas de projets financés par les fonds de tiers, mais de la location de locaux, de la vente ou des intérêts, par exemple.

<sup>5)</sup> **Fonds de tiers** : les fonds de tiers sont les recettes perçues par l'Université provenant de projets de recherche. Les principaux contributeurs sont, par exemple, le Fonds national suisse, l'Union européenne et d'autres secteurs industriels. La définition utilisée dans le présent document diffère de celle de l'Office fédéral de la statistique, qui n'utilise pas exactement les mêmes données statistiques.

<sup>6)</sup> **Autres produits résultant de prestations** : produits provenant d'activités de conseil ou de la réalisation d'expertises et contributions overhead versées par des organismes de recherche.

<sup>7)</sup> **Total des charges / des produits** : les remboursements effectués par les assurances sociales (CHF 3,443 millions) et les déductions sur produits (CHF 0,608 millions) sont comptabilisés comme diminutions de charges et non comme produits, conformément aux recommandations de présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

### 3.4. Organes

#### a) Membres du sénat

Présidence : Prof. Martin Täuber – recteur

Facultés : Prof. Martin Sallmann – doyen de la Faculté de Théologie, Prof. Stephan Wolf – doyen de la Faculté de Droit, Prof. Markus Müller – délégué de la Faculté de Droit, Prof. Klaus Armingeon – doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales, Prof. Harley Krohmer – délégué de la Faculté des Sciences économiques et sociales, Prof. Peter Eggli – doyen de la Faculté de Médecine, Prof. Daniel Buser – délégué de la Faculté de Médecine, Prof. Andreas Zurbruggen – doyen de la Faculté Vetsuisse, Prof. Michael Stolz – doyen de la Faculté des Lettres, Prof. Virginia Richter – déléguée de la Faculté des Lettres, Prof. Achim Conzelmann – doyen de la Faculté des Sciences humaines, Prof. Fred Mast – délégué de la Faculté des Sciences humaines, Prof. Silvio Decurtins – doyen de la Faculté des Sciences naturelles, Prof. Hans Hurni – délégué de la Faculté des Sciences naturelles

Unités interfacultaires et unités universitaires centrales : Prof. Heike Mayer – déléguée

Association du corps enseignant : Prof. Eliane Müller – déléguée, Prof. Robert Rieben – délégué

Association des assistants : Dr. Anna Minta – déléguée, Christian Winiger – délégué

Association des étudiants (AEB) : Fabiane Reber – déléguée, Simone Widmer – déléguée, Jessica Willi – déléguée, Clau Dermont – délégué

#### *Membres avec voix consultative*

Direction de l'Université : Prof. Christian Leumann – vice-recteur de la recherche, Prof. Bruno Moretti – vice-recteur de l'enseignement, Prof. Walter Perrig – vice-recteur du développement, Prof. Doris Wastl-Walter – vice-rectrice de la qualité, Dr. Daniel Odermatt – directeur administratif

Secrétariat général : Dr. Christoph Pappa – secrétaire général

Personnel administratif et technique : Barbara Ingold – déléguée, Philipp Muster – délégué

Sénateurs honoraires : Dr. Renatus Gallati, Berchtold Weber, Dr. Alfred Bretscher, Walter Inäbnit

#### *Hôtes permanents*

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes : Lilian Fankhauser – cheffe du bureau

Service communication : Marcus Moser – chef du service

Secrétariat général : vacant

## b) Membres de la direction de l'Université

Prof. Dr. Martin Täuber, recteur

Prof. Dr. Bruno Moretti, vice-recteur de l'enseignement

Prof. Dr. Christian Leumann, vice-recteur de la recherche

Prof. Dr. Doris Wastl-Walter, vice-rectrice de la qualité

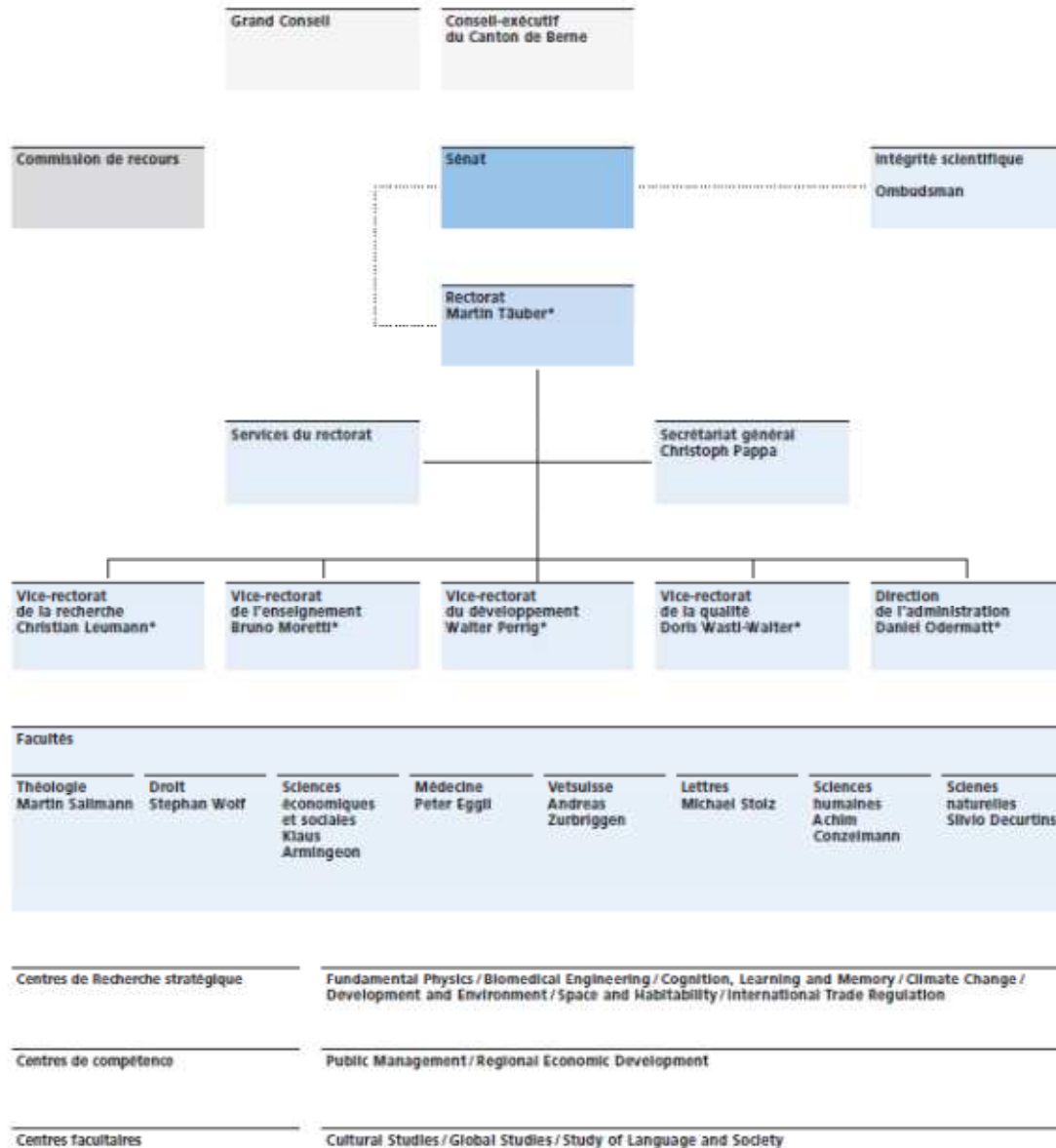
Prof. Dr. Walter Perrig, vice-recteur du développement

Dr. Daniel Odermatt, directeur administratif

Nouveaux étudiants et étudiantes par cycle d'études  
(semestre d'automne 2013)

Totalité des nouveaux étudiants et étudiantes	Total				Bachelor				Master			
	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE	Tous	Femmes	Etrang.	BE
<b>Total</b>	<b>4 799</b>	<b>55 %</b>	<b>10 %</b>	<b>42 %</b>	<b>2 407</b>	<b>55 %</b>	<b>4 %</b>	<b>52 %</b>	<b>1 327</b>	<b>58 %</b>	<b>12 %</b>	<b>37 %</b>
Faculté de Théologie	71	54 %	7 %	38 %	9	78 %	11 %	44 %	9	44 %	11 %	56 %
Faculté de Droit	669	57 %	7 %	53 %	318	56 %	6 %	65 %	165	61 %	4 %	47 %
Faculté des Sciences économiques et sociales	843	40 %	8 %	42 %	460	44 %	5 %	55 %	224	39 %	16 %	36 %
Faculté de Médecine	821	56 %	12 %	38 %	219	57 %	2 %	44 %	302	57 %	5 %	41 %
Faculté Vetsuisse	154	81 %	12 %	32 %	76	82 %	1 %	41 %	53	79 %	9 %	26 %
Faculté des Lettres	681	62 %	13 %	41 %	435	62 %	5 %	49 %	182	64 %	22 %	27 %
Faculté des Sciences humaines	778	70 %	6 %	36 %	416	63 %	3 %	44 %	208	77 %	13 %	35 %
Faculté des Sciences naturelles	776	46 %	15 %	46 %	474	47 %	5 %	55 %	184	47 %	16 %	38 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	6	33 %	0 %	17 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %

**c) Organigramme**



\* Membres de la Direction de l'Université

## 4. Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur l'Université, l'Université de Berne doit présenter ses comptes annuels selon une norme comptable reconnue, à savoir, à compter de l'exercice 2013, les normes Swiss GAAP RPC. Ces recommandations visent principalement à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« true and fair view »).

En application des Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice précédent a été adapté à la nouvelle réalité (retraitement). En revanche, le compte de résultat et le tableau de financement 2012 n'ont été soumis à aucun retraitement, et ce conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC.

### 4.1. Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2013	01.01.2013
Liquidités	1	22 563	47 094
Comptes courants administration des finances	2	73 664	38 300
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	23 835	28 158
Autres créances à court terme	4	1 277	1
Immobilisations financières à court terme	5	42 254	26 334
Stocks et travaux en cours	6	6 634	6 180
Comptes de régularisation actif	7	42 276	40 840
<b>Actif circulant</b>		<b>212 503</b>	<b>187 608</b>
Immobilisations financières	8	151 415	152 400
Immobilisations corporelles	9	36 824	36 306
Immobilisation incorporelles	10	17 290	14 752
<b>Actif immobilisé</b>		<b>205 529</b>	<b>203 458</b>
<b>Total actif</b>		<b>418 032</b>	<b>391 066</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	24 917	18 367
Autres dettes à court terme	12	3 415	2 001
Dettes financières à court terme	13		1 338
Engagements fonds de tiers	14	119 972	118 714
Provisions à court terme	15	22 453	20 559
Comptes de régularisation passif	16	6 777	5 830
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>177 908</b>	<b>166 808</b>
Dettes financières à long terme	17	2 380	1 787
Provisions à long terme	15 / 18	100 841	95 549
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>103 221</b>	<b>97 336</b>
Résultats cumulés		126 922	126 922
Résultat annuel		9 981	
<b>Fonds propres</b>		<b>136 903</b>	<b>126 922</b>
<b>Total passif</b>		<b>418 032</b>	<b>391 066</b>

## 4.2. Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	2013
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		278 869
Subvention de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)		85 787
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)		90 556
<b>Financement de base ou subventions de partenaires publics</b>	19	<b>455 212</b>
Subventions du Fonds national suisse pour des projets		79 701
Subventions d'organisations internationales pour des projets		14 388
Autres subventions pour des projets		60 233
<b>Fonds de tiers consacrés à des projets</b>	20	<b>154 322</b>
Taxes d'études		17 013
Produits issus des services permanents		63 958
Produits divers		70 201
Diminutions de produits		- 608
<b>Autres produits</b>	21	<b>150 563</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>760 097</b>
Traitements		411 887
Cotisations sociales		77 000
Autres charges de personnel		7 137
<b>Charges de personnel</b>	22	<b>496 025</b>
Acquisition d'appareils		14 989
Charges liées aux biens immobiliers		19 432
Autres charges		92 904
<b>Charges de matériel et autres charges d'exploitation</b>	23	<b>127 326</b>
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		105 463
Subventions à des tiers		14 646
<b>Subventions</b>	24	<b>120 109</b>
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	9 / 10	<b>9 137</b>
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	9 / 10	<b>638</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>753 235</b>
Produits financiers		6 548
Charges financières		3 429
<b>Résultat financier</b>	25	<b>3 119</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>9 981</b>

### 4.3. Tableau de financement

Montants en KCHF		2013
<b>Activité d'exploitation</b>		
	Profit (+) / perte (-)	9 981
+/-	Pertes (bénéfices) proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de la mise en équivalence	-1
+/-	Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	7 826
+/-	Dépréciations d'actifs / suppression de dépréciation d'actifs	
+/-	Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	608
+/-	Perte / bénéfice provenant de la vente d'actifs immobiliers	-56
+/-	Augmentation / diminution des créances	3 637
+/-	Augmentation / diminution des autres créances à court terme	-479
+/-	Augmentation / diminution des stocks et travaux en cours	-462
+/-	Augmentation / diminution des comptes de régularisation actif	-1 428
+/-	Augmentation / diminution des créanciers	6 550
+/-	Augmentation / diminution des autres dettes à court terme	1 414
+/-	Augmentation / diminution des comptes de régularisation passif	-529
+/-	Augmentation / diminution des provisions	7 206
	<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>35 724</b>
<b>Activité d'investissement</b>		
-	Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-8 214
+	Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	56
-	Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et moyen termes	-25 031
+	Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et moyen termes	30 408
-	Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-2 979
+	Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	
	<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-5 760</b>
<b>Activité de financement</b>		
+/-	Augmentation / diminution d'engagements financiers à court terme	300
+/-	Augmentation / diminution d'engagements financiers à long terme	592
	<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement</b>	<b>893</b>
	<b>Total tableau de financement</b>	<b>30 857</b>
	Liquidités nettes au 01.01.2013	85 539
	Liquidités nettes au 31.12.2013	116 396
	<b>Variation des liquidités nettes</b>	<b>30 857</b>

Les avoirs en compte courant relatifs à l'administration des finances font partie du fonds de liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour l'Université. Les obligations dont l'échéance résiduelle est de 90 jours au maximum ne sont pas incluses dans les liquidités nettes dans la mesure où, en règle générale, un réinvestissement direct est opéré.

#### 4.4. Tableau des fonds propres au 31.12.2013

Montants KCHF	Fonds principaux	Fonds de tiers	Fonds affectés	Total fonds propres
<b>Etat au 01.01.2013 Swiss GAAP RPC selon ACE n° 1273 du 18.09.2013</b>	<b>38 854</b>	<b>101 744</b>	<b>46 748</b>	<b>187 347</b>
Constitution provisions assainissement caisse de pension	-73 000			-73 000
Encaissement différence compta. fin/compta. exploit	3 126			3 126
Correction amortissement		9 449		9 449
<b>Premier bilan au 01.01.2013 Swiss GAAP RPC</b>	<b>-31 020</b>	<b>111 194</b>	<b>46 748</b>	<b>126 922</b>
Résultat annuel (profit + / perte -)	3 742	4 987	1 251	9 981
<b>Etat au 31.12.2013 Swiss GAAP RPC</b>	<b>-27 278</b>	<b>116 181</b>	<b>48 000</b>	<b>136 903</b>

Les fonds propres de l'Université de Berne sont classés selon trois sources financières : les fonds principaux, les fonds de tiers et les fonds affectés.

Les fonds principaux comprennent les investissements versés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut aussi les produits issus des taxes d'études, une partie des produits liés aux services permanents et une partie des produits divers.

Les fonds de tiers intègrent les crédits de tiers non affectés (services, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Pour ces crédits, le bailleur n'exige pas que ses fonds soient affectés à un projet en particulier. Les moyens à disposition sont notamment consacrés aux projets de recherche et offres de formation continue non spécifiques.

Les fonds affectés comprennent les comptes des legs et des fondations non autonomes que des particuliers ont cédés à l'Université de Berne, volontairement et pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant distribuer aucun bénéfice, le résultat annuel de 2013 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

## 4.5. Annexe

### Principes de présentation des comptes

#### Généralités

Les comptes annuels de l'Université de Berne sont présentés pour la première fois cette année selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Le présent rapport présente un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité.

Les comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université le 8 avril 2014, puis présentés au sénat le 15 avril 2014 pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de juin 2014.

Les principes de consolidation et d'évaluation ont été appliqués pour la première fois aux comptes annuels de 2013. Le compte de résultat de la période de référence n'a pas été adapté. Par conséquent, il inclut uniquement les valeurs du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2013 calculées avec le retraitement.

#### Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec droit de vote de plus de 50 pour cent dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter ses comptes consolidés. Toutefois, la part de ses participations étant négligeable dans la somme de ses données, l'intégration globale n'est pas requise. Cela signifie que, en vertu des Swiss GAAP RPC, les comptes individuels de l'Université de Berne correspondent à ses comptes consolidés. L'évaluation des participations est incluse dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method). Les participations existantes sont présentées dans la rubrique des immobilisations financières.

#### Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Le principe d'évaluation se base sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition et de production et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

#### Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

#### Comptes courants administration financière

Le poste « Comptes courants administration financière » est évalué à la valeur nominale.

#### Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire. Le montant du forfait est calculé selon la moyenne des créances effectivement comptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

#### Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance

est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière doivent être évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont inscrits dans le résultat de la période.

### **Stocks et travaux en cours**

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou, si elle est plus basse, à la valeur nette du marché. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités administratives fournissant des services permanents. La détermination des coûts de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information correspondants.

### **Comptes de régularisation actif**

Les comptes de régularisation actif servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières avec valeur boursière doivent être évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeurs, et les participations supérieures à 20 pour cent sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

<b>Classe d'immobilisations</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
Terrains et constructions	Terrains : illimitée Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les subventions fédérales consacrées aux investissements dans des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des réductions de coûts d'acquisition. La dissolution de l'engagement se fait sur la durée d'utilisation des investissements financés grâce aux subventions fédérales.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises englobent les solutions logicielles acquises, les applica-

tions logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences et les prêts à des professeurs pour le rachat à la caisse de pension. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être ré-examinée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations d'actifs en dehors des plans à la charge du résultat de la période.

#### **Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)**

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan, afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que la valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur nette du marché), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (amortissement non planifié).

#### **Dettes liées aux livraisons et prestations**

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

#### **Autres dettes**

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture des prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Le bilan est établi à la valeur nominale.

#### **Comptes courants administration financière et autres dettes financières à court terme**

Les soldes créditeurs sur les comptes courants administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

#### **Engagements fonds de tiers**

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. Le bilan est établi à la valeur nominale.

#### **Provisions à court et à long termes et engagements conditionnels**

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée par le biais des diminutions de charges ou des déductions sur produits correspondantes. Le domaine du compte de résultat doit être le même pour la réduction ou la dissolution des provisions que pour la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

### Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

### Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes financières dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

### Prestations de prévoyance personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la Caisse de pension des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAG) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur l'Université sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

### Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

### Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés dans les comptes annuels.

### Tableau de flux de trésorerie

Les fonds « Liquidités nettes » s'établissent comme suit :

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Caisse	115	111
Avances temporaires en espèces	169	171
Poste	1 769	1 177
Banque	20 678	45 786
Dépôts à terme < 90 jours	20 001	
Compte courant administration financière fonds principaux	16 003	
Compte courant administration financière fonds de tiers	57 661	38 300
Banque (soldes négatifs)		- 6
<b>Total</b>	<b>116 396</b>	<b>85 539</b>

### Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur l'extrait bancaire. Si aucun cours de conversion n'est mentionné, il convient de se baser sur le cours moyen de la période concernée conformément à oanda.com.

## Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

### 1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Caisse	115	111
Avance en espèce	1	20
Poste	1 769	1 177
Banque	20 678	45 786
Liquidités	22 563	47 094

Les avoirs du fonds en liquidités ont diminué de KCHF 24 531 par rapport à l'année précédente en raison d'une opération de dépôt à terme.

Il n'existe aucune restriction du droit d'aliéner.

### 2. Comptes courants administration financière

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Compte courant administration financière fonds principaux	16 003	
Compte courant administration financière fonds de tiers	57 661	38 300
Comptes courants administration financière	73 664	38 300

Le canton de Berne est responsable de la gestion de la trésorerie de l'Université de Berne. Le compte courant administration financière correspond aux liquidités administrées par le canton de Berne pour l'Université de Berne. Le compte courant administration financière « fonds de tiers » fait état d'une augmentation de KCHF 19 361. Le compte courant administration financière « fonds principaux » a, lui, connu une hausse de KCHF 16 003.

### 3. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Créances envers des tiers résultant de prestations	24 268	28 488
Créances envers des tiers résultant de prestations (manuel)	101	
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	11	74
Du croire	- 545	- 405
Créances résultant de livraisons et de prestations	23 835	28 158

Grâce à une gestion des créances efficace, les créances résultant de livraisons et de prestations ont été réduites de KCHF 4 323.

#### 4. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Livraisons	617	- 3
Avances	168	151
Avoirs impôt anticipé	616	756
Créances règlements caisse	- 123	- 202
Autres créances à court terme	1 277	702

Les autres créances à court terme ont connu une hausse de KCHF 574.

#### 5. Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Dépôts à terme (échéance comprise entre 90 jours et 1 an)	20 001	
Immobilisations portant intérêts (obligations)	22 253	26 334
Immobilisations financières à court terme	42 254	26 334

En raison d'une opération de dépôt à terme, les immobilisations financières à court terme ont augmenté de TCHF 15 920. En revanche, la part à court terme des obligations s'est réduite.

#### 6. Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Stocks	3 189	3 282
Travaux en cours	3 445	2 897
Stocks et travaux en cours	6 634	6 180

La valeur des travaux en cours a été augmentée de TCHF 548. Les stocks n'ont connu qu'une fluctuation restreinte durant l'exercice.

#### 7. Comptes de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
AR intérêts (charges financières / produits financiers)	1 339	1 665
AR assurances		118
AR autres charges d'exploitation	40 937	39 056
Comptes de régularisation actif	42 276	40 840

Les comptes de régularisation actif ont vu leur valeur augmenter de KCHF 1 436. La rubrique « AP autres charges d'exploitation » comprend un montant de KCHF 39 100 destiné aux subventions AIU pour étudiants extracantonaux.

## 8. Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Actions et parts	8 114	8 295
Immobilisations portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	8 573	8 726
Immobilisations nominales portant intérêt (obligations)	132 710	133 571
Prêts à des tiers	1 700	1 500
Participations dans des entreprises privées	318	308
<b>Immobilisations financières</b>	<b>151 415</b>	<b>152 400</b>

Le tableau ci-après présente les participations dont le pourcentage est supérieur à 5.

Participation	Siège	Part		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	59	57
Unitecra SA	Zurich	33%	50%	300	200	110	111
InnoBE SA	Berne	25%	25%	200	200	114	114
SWANtec Holding AG	Berne	13%	14%	4 000	3 500	-	-
Synthena AG	Berne	15%	15%	100	100	15	15
Autres		< 5%	< 5%	n.c.	n.c.	20	11
<b>Total</b>						<b>318</b>	<b>308</b>

En 2013, l'Université de Berne a acheté une part de KCHF 10 à l'entreprise InnoCampus SA à Bienne, ce qui correspond à une participation inférieure à 5 pour cent.

## 9. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2013 (RPC)</b>	<b>67</b>	<b>34 479</b>	<b>4 113</b>	<b>-2 353</b>	<b>36 306</b>
<b>Coûts d'acquisition / de revient</b>					
Etat après retraitement 01.01.2013 (RPC)	87	90 991	14 741	-4 354	101 466
Entrées	-	9 074	1 941	-2 100	8 914
Modification des valeurs actuelles	-	-	-	-	-
Sorties	-	-3 620	-1 115	-	-4 735
Reclassifications	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2013 (RPC)</b>	<b>87</b>	<b>96 445</b>	<b>15 567</b>	<b>-6 454</b>	<b>105 645</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>					
Etat après retraitement 01.01.2013 (RPC)	- 19	-56 512	-10 629	2 001	-65 159
Amortissements planifiés	- 2	-7 268	-1 719	602	-8 387
Dépréciations d'actifs	-	110		-	110
Sorties	-	3 496	1 120	-	4 616
Reclassifications	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2013 (RPC)</b>	<b>- 21</b>	<b>-60 175</b>	<b>-11 228</b>	<b>2 603</b>	<b>-68 821</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>65</b>	<b>36 270</b>	<b>4 339</b>	<b>-3 850</b>	<b>36 824</b>

L'introduction des recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC s'est accompagnée d'une augmentation de la limite d'activation, qui est passée de CHF 5 000 à CHF 50 000. Dans le même temps, les logiciels sont passés de la catégorie des immobilisations corporelles à celle des immobilisations incorporelles. En raison de ce reclassement réalisé dans le cadre du retraitement, la valeur comptable nette des immobilisations activées a baissé de près de KCHF 10 000 au début de la période considérée, puisqu'elle est descendue à KCHF 36 306. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles a augmenté de KCHF 518 pour atteindre KCHF 36 824. L'entrée nette dans le domaine du mobilier, des machines et des appareils s'explique principalement par l'activation de l'aménagement du centre universitaire von Roll.

## 10. Immobilisation incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Contribution professeurs CPB	Total immobilisations incorporelles
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2013 (RPC)</b>	<b>2 035</b>	<b>2 067</b>	<b>10 650</b>	<b>14 752</b>
<b>Coûts d'acquisition / de revient</b>				
Etat après retraitement 01.01.2013 (RPC)	5 790	2 067	15 754	23 611
Entrées	1 963	1 073	881	3 917
Modification des valeurs actuelles	-	-	-	-
Sorties	- 372	-	- 221	- 593
Reclassifications	2 067	-2 067	-	-
<b>Etat au 31.12.2013 (RPC)</b>	<b>9 448</b>	<b>1 073</b>	<b>16 414</b>	<b>26 935</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>				
Etat après retraitement 01.01.2013 (RPC)	3 755	-	5 104	8 859
Amortissements planifiés	638	-	661	1 299
Dépréciations d'actifs	-	-	-	-
Sorties	- 372	-	- 141	- 513
Reclassifications	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2013 (RPC)</b>	<b>4 021</b>	<b>-</b>	<b>5 623</b>	<b>9 645</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>5 426</b>	<b>1 073</b>	<b>10 791</b>	<b>17 290</b>

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a augmenté de KCHF 2 538 au cours de la période considérée, atteignant KCHF 17 290. L'entrée nette dans la catégorie des logiciels s'explique principalement par les changements qui ont affecté le logiciel de gestion des finances pour l'introduction des Swiss GAAP RPC, ainsi que l'amortissement du logiciel d'immatriculation des étudiants.

## 11. Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	24 665	18 178
Dettes liées aux traitements	161	158
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	91	30
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24 917	18 367

Les dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 6 550.

## 12. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Versements de clients	166	182
Comptes courants tiers	- 2	6
Compte courant créances TVA	778	738
Compte d'attente	2 473	1 076
Autres dettes à court terme	3 415	2 001

Les autres dettes à court terme ont augmenté de KCHF 1 414. Les paiements pour lesquels les données sont incomplètes ont été comptabilisés sur le compte d'attente. Le nombre de ces opérations en cours a augmenté à la fin de l'année 2013.

## 13. Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Dépôts	231	120
Banques / Postfinance (passif)		6
Prêts à court terme		967
Autres engagements à court terme envers des tiers	143	246
Dettes financières à court terme	375	1 338

Les dettes financières à court terme ont pu être réduites de KCHF 964. Dans le retraitement, la part du prêt aux professeurs échue avant la fin de l'exercice a été comptabilisée séparément. Cette distinction n'a pas été faite pour l'exercice 2013. L'Université n'a aucune autre dette à court terme auprès de tiers.

## 14. Engagements tiers

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Engagements tiers	119 972	118 714

Les engagements que l'Université a envers des tiers et qui sont encore en suspens à la date du bilan ont augmenté de KCHF 1 258 par rapport à l'année précédente.

## 15. Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Provisions assainissement CPB	Autres provisions	Total
<b>Etat après retraitement au 01.01.2013</b>	<b>27 597</b>	<b>73 000</b>	<b>15 510</b>	<b>116 107</b>
dont provisions à court terme	20 349		210	20 559
Constitution (y c. augmentation)	2 128		5 820	7 949
Dissolution	- 461			- 461
Utilisation			- 301	- 301
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>29 265</b>	<b>73 000</b>	<b>21 029</b>	<b>123 294</b>
dont provisions à court terme	22 141		311	22 453

Les provisions « personnel » comprennent les provisions pour les soldes horaires, les vacances, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les jours de compensation, les vacances et les primes de fidélité accordées l'année précédente. Les provisions du compte épargne-temps sont incluses dans les provisions à long terme. La part à court terme des provisions « personnel » a connu une augmentation nette de KCHF 1 793, celle des provisions à long terme a diminué de KCHF 125. Afin d'arriver à tenir ses futurs engagements d'employeur vis-à-vis de ses collaborateurs et collaboratrices, lors du passage au système de subventionnement et de l'assainissement de la Caisse de pension bernoise (CPB), l'Université de Berne a prévu des provisions de l'ordre de KCHF 73 000. Les autres provisions ont augmenté en raison des nouvelles données.

## 16. Comptes de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
PR autres charges de matériel et d'exploitation	6 777	5 830
Comptes de régularisation passif	6 777	5 830

Le poste « Comptes de régularisation passif » a augmenté de KCHF 948.

## 17. Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2013	01.01.2013
Prêts de tiers à long terme	35	35
Prêts à long terme (prêts professeurs pour CPB)	2 345	1 619
Autres dettes financières à long terme		133
Dettes financières à long terme	2 380	1 787

Les dettes financières à long terme se sont accrues de KCHF 592. La dette financière à long terme qui existait lors du retraitement, issue d'une conclusion de contrat, a pu être dissoute grâce à une nouvelle convention.

## 18. Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat 2013	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges d'exploitation 2013
		2012	2013			
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert						
Plans de prévoyance avec excédent de couverture						
Plans de prévoyance avec découvert	-121 109		-73 000	0 *)	41 929	41 960
Plans de prévoyance sans actifs propres						
<b>Total</b>	<b>-121 109</b>		<b>-73 000</b>		<b>41 929</b>	<b>41 960</b>

\* financées par les capitaux< propres (cf. commentaire)

La majorité des collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Berne (7 352 personnes) sont assurés auprès de la Caisse de pension bernoise (CPB). L'Université a en outre établi des rapports de prévoyance avec les institutions suivantes : la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) (176 assurés), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) (221 assurés) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) (15 assurés).

Au 31 décembre 2013, la CPB présentait un degré de couverture de 83,4 pour cent (contre 78,8 % l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 2,5 pour cent. A cette même date, la part revenant à l'Université de Berne dans le découvert s'élevait à 121 109 000 francs (contre KCHF 147 255 l'année précédente).

Au 31 décembre 2013, la caisse de pension de l'ASMAC présentait, quant à elle, un degré de couverture provisoire de près de 106 pour cent. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de couverture de la CACEB était, lui, de 78,02 pour cent avec un taux d'intérêt technique de 3,0 pour cent. Enfin, au 31 décembre 2012, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 104,17 pour cent. Les degrés de couverture exacts de ces institutions ne seront connus qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il n'est donc pas possible d'indiquer dans la clôture des comptes 2013 la part d'excédent de couverture ou de découvert revenant à l'Université.

Le 9 septembre 2013, le Grand Conseil a adopté la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC), qui prévoit le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ainsi que l'assainissement de la CPB et de la CACEB sous 20 ans. Pour ce faire, tant un engagement financier du canton et de l'Université qu'une contribution du personnel seront nécessaires. La LCPC entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le corps électoral du canton de Berne se prononcera en mai 2014 sur les modifications de cette loi et devra choisir entre un projet principal et un projet alternatif. Il peut en outre rejeter les deux projets.

La Direction des finances du canton de Berne a calculé les contributions de financement et d'assainissement en fonction des différents scénarios. L'Université de Berne a repris ce modèle de calcul afin de déterminer les contributions de financement et d'assainissement à sa charge. Au vu de la situation politique, il faut s'attendre à ce que le projet principal et le projet alternatif soient tous deux rejetés par le peuple. Ce scénario implique que l'Université doive assumer des obligations d'employeur à hauteur de KCHF 73 000. La direction de l'Université a donc décidé, le 21 janvier 2014, de constituer une provision de cette ampleur. Afin de procéder de la même manière que le canton de Berne dans le cadre de la modification de la présentation des comptes, l'Université constituera cette provision directement à partir de ses fonds propres principaux.

## 19. Financement de base ou contributions publiques

Montants en KCHF	2013	
Subvention cantonale selon la convention de prestations	278 869	
Contributions fédérales conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU)	85 787	
Contributions dues à l'Accord intercantonal universitaire(AIU)	90 556	
<b>Financement de base ou contributions publiques</b>	<b>455 212</b>	

La part du financement de base et des contributions publiques dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 455 212, ce qui représente 59,9 pour cent. Conformément à la convention de prestations, le canton de Berne finance 36,7 pour cent de ce montant. Selon la loi sur l'aide aux universités (LAU), la Confédération en finance 11,3 pour cent. La part imputable à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation d'étudiants et étudiantes extracantonales se chiffre, quant à elle, à 11,9 pour cent.

## 20. Subventions de projets provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	2013	
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	79 701	
Subventions de projets allouées par des organisations internationales	14 388	
Autres subventions de projets	60 233	
<b>Subventions de projets provenant de fonds de tiers</b>	<b>154 322</b>	

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation s'élève à 20,3 pour cent. Le bailleur de fonds principal est le Fonds national suisse (FNS), qui verse 10,5 pour cent du montant total des fonds de tiers. Les organisations internationales (programmes de recherche de l'Union européenne, programmes de recherche du National Institute of Health des Etats-Unis, etc.) contribuent, elles, à hauteur de 1,9 pour cent. D'autres partenaires, tels que la Confédération, les cantons, les communes, des fondations à but non lucratif ou la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) versent des subventions qui correspondent à 7,9 pour cent du produit d'exploitation.

## 21. Autres produits

Montants en KCHF	2013	
Taxes d'études	17 013	
Produits provenant de la fourniture de services permanents	63 958	
Autre produit	70 201	
Déductions sur produits	- 608	
<b>Autres produits</b>	<b>150 563</b>	

Les autres produits représentent 19,8 pour cent du produit d'exploitation. La part des taxes d'études dans ce montant s'élève à 2,2 pour cent. Différentes unités organisationnelles de l'Université fournissent des services dans les domaines de la médecine, de la médecine dentaire, de la médecine légale ou de la médecine vétérinaire. Les produits engendrés par ces prestations correspondent à 8,4 pour cent du produit d'exploitation. Grâce à la formation continue, aux taxes d'études, à la vente, à la fourniture de services, à l'exécution de mandats, à la réalisation d'expertises et à d'autres prestations, l'Université de Berne a généré des produits s'élevant à 9,2 pour cent du produit d'exploitation. Les pertes sur débiteurs et le du croire sont comptabilisés

sous la rubrique « Déductions sur produits », qui représentent -0,1 pour cent du produit d'exploitation.

## 22. Charges de personnel

Montants en KCHF	2013	
Traitements	411 887	
Cotisations aux assurances sociales	77 000	
Autres charges de personnel	7 137	
<b>Charges de personnel</b>	<b>496 025</b>	

Les charges de personnel représentent 65,9 pour cent du produit d'exploitation et sont donc le poste de charges le plus important. 54,7 pour cent du montant total sont consacrés aux traitements des corps professoral et enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. Les charges liées aux cotisations de l'employeur aux assurances sociales s'élèvent à 10,2 pour cent. Sous la rubrique « Autres charges de personnel » (0,9 %) sont comptabilisés les indemnités forfaitaires annuelles, les frais de formation et de perfectionnement, le recrutement du personnel, etc.

## 23. Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2013	
Acquisition d'appareils	14 989	
Charge immobilière et charge des bien-fonds	19 432	
Autres charges	92 904	
<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>127 326</b>	

S'agissant des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, 2,0 pour cent du produit d'exploitation a été consacré à des investissements dans le mobilier, les machines, les appareils ou les outils informatiques, ce qui n'atteint pas la limite d'activation. L'exploitation des biens immobiliers, qui comporte les frais de consommation d'énergie, les travaux d'entretien, les conventions d'entretien, l'élimination des déchets, le nettoyage et les télécommunications, a coûté 2,6 pour cent du produit d'exploitation. Les charges locatives ne sont, quant à elles, pas prises en compte car les locaux nécessaires sont gratuitement mis à disposition par le canton. La rubrique « Autres charges » (12,3 %) recense les frais de bureau, les charges liées aux médias, l'entretien des biens meubles et des installations, les frais de licence, les frais divers et les frais de voyage, les charges de l'administration et de l'informatique, le matériel de consommation courante et les autres frais d'exploitation.

## 24. Contributions

Montants en KCHF	2013	
Contributions pour l'enseignement et la recherche en médecine clinique	105 463	
Contributions à des tiers	14 646	
<b>Contributions</b>	<b>120 109</b>	

15,9 % du produit d'exploitation ont été consacrés à des contributions versées à des tiers, dont 14,0 % ont été alloués à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et à

d'autres hôpitaux de formation, en faveur de l'enseignement et de la recherche en médecine clinique. La rubrique « Contributions à des tiers » (1,9 %) comptabilise les contributions versées à des partenaires de recherche étrangers et à des partenaires de projet d'autres hautes écoles, les subventions d'exploitation allouées aux institutions auxquelles l'Université de Berne a octroyé un mandat de prestations et les bourses de recherche.

## 25. Résultats financiers

Montants en KCHF	2013	
Produits financiers	6 548	
Charges financières	3 429	
<b>Résultats financiers</b>	<b>3 119</b>	

La rubrique « Produits financiers » recense les intérêts, les dividendes, les produits et les intérêts courants provenant d'immobilisations financières ainsi que les adaptations de ces immobilisations aux valeurs marchandes et les gains de change effectués grâce aux devises étrangères. La rubrique « Charges financières » comptabilise, quant à elle, les pertes de change liées aux immobilisations financières, de même que les frais d'obtention de capitaux et les frais d'administration.

## Autres publications

### Événements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université le 8 avril 2014. Aucun événement ayant une influence majeure sur ceux-ci n'est survenu après la date du bilan du 31 décembre 2013.

### Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2013, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ni de constitutions de gages en faveur de tiers.

### Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2013, l'Université de Berne ne disposait d'aucun engagement conditionnel devant être présenté dans ce rapport.

### Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne peut exercer sur la convention de prestations conclue avec l'Université, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes effectuées avec lui doivent figurer dans les comptes annuels. A l'heure actuelle, il s'agit de :

- la convention de prestations et de
- la mise à disposition gratuite des locaux.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Convention de prestations d'une durée de 4 ans conclue entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université	KCHF 278 869 pour 2013	Convention de prestations limitée à une durée de 4 ans Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	208 000 m <sup>2</sup> Les coûts de locaux correspondants, hors coûts d'approvisionnement et d'élimination des déchets, sont estimés à près de KCHF 97 000.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services par l'Université en faveur d'offices du canton de Berne ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

La participation financière de l'Université de Berne aux organisations ci-après s'élève à plus de 20 pour cent. L'Université peut donc exercer une influence notable sur lesdites organisations.

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Description de la transaction</b>	<b>Volume de la transaction</b>	<b>Autres conditions essentielles</b>
Unitectra SA	Unitectra SA examine, pour le compte des institutions de l'Université de Berne, des contrats et des contrats de licence conclus avec des partenaires industriels.	Frais liés à l'examen de contrats d'environ KCHF 540 Produits provenant de contrats de licence de près de KCHF 685	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
CCDE (Center for Continuing Dental Education)	La participation de l'Université de Berne à la société anonyme CCDE s'élève à 75 %.  L'Université reçoit une participation aux résultats du CCDE engendrés par les cours. Moyennant rémunération, le CCDE utilise l'infrastructure de l'Université.	Près de KCHF 445 s'agissant de la participation aux résultats Près de KCHF 115 pour les coûts d'infrastructure	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
innoBE SA	La participation de l'Université de Berne à innoBE SA s'élève à 25 %.	Durant l'exercice sous revue, aucune transaction n'a été effectuée entre l'Université et innoBE SA.	-

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations suivantes au moyen de contributions annuelles ou
- dispose de plus de 20 pour cent des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siège un représentant de la direction de l'Université.

Elle peut donc exercer une influence notable sur ces organisations.

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Description de la transaction</b>	<b>Volume de la transaction</b>	<b>Autres conditions essentielles</b>
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	La fondation Mensabetriebe reçoit chaque année une subvention d'exploitation destinée aux frais relatifs au loyer, à l'énergie, à l'entretien, aux réparations et aux acquisitions nécessaires.	KCHF 130	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation Sozialkasse de l'Université de Berne	Aucune transaction n'a été effectuée entre la fondation Sozialkasse et l'Université.	-	-
Fondation Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la fondation Haus der Universität le Foyer de l'Université. L'Université loue les salles de séminaire et de cours du Foyer pour des manifestations et verse une subvention aux frais d'exploitation.	KCHF 49	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne a accordé un prêt à la fondation Genaxen.	KCHF 500	A l'heure actuelle, aucun intérêt n'est exigé pour ce prêt.
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Subvention annuelle d'un montant de KCHF 720 octroyée pour assurer l'exploitation des crèches-garderies	
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation pour la recherche UniBern vise à promouvoir la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne.	KCHF 245 de subventions de recherche accordées à des chercheurs et chercheuses de l'Université de Berne	

### **Données relatives à des instruments financiers dérivés**

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

### **Leasing / accords contraignants**

Le montant total des versements de leasing futurs pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 1 705.

<b>Structure des échéances des versements de leasing pour les photocopieurs</b>	<b>Montants en KCHF</b>
1 an avant la fin du contrat	119
2 ans avant la fin du contrat	168
3 ans avant la fin du contrat	329
4 ans avant la fin du contrat	1 051
Plus de 4 ans avant la fin du contrat	38
<b>Total</b>	<b>1 705</b>

### **Affaires exceptionnelles en suspens et risques**

La direction de l'Université a systématiquement relevé les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de l'Université de Berne et basé son estimation des risques sur le potentiel de dommage et la probabilité d'occurrence de certains risques. Les mesures planifiées ou déjà en place visant à faire face aux risques ont été incluses dans l'évaluation.

## 4.6. Rapport de l'organe de révision

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31.12.2013

#### Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.1), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 46 à 65) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

#### *Responsabilité de la direction de l'Université*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 8 avril 2014

### Contrôle des finances du canton de Berne

L. Benninger  
expert réviseur agréé  
réviseur responsable

A. Lobsiger  
chef audit adjoint